

Image not found or type unknown



Revaluation d'un apport lors de la vente d'un bien en indivision

Par **smouff**, le **21/10/2011** à **21:16**

Bonjour, rnrvivant en concubinage, nous avons acheté une maison en indivision pour moitié chacun. rnje suis la seule à avoir apporté un apport de 20 % du prix de vente. rnratuellement nous sommes devant le tgi pour la liquidation de l'indivision rnle bien a été vendu. rncette apport provenant de fonds propre puis je le réévaluer par rapport au prix de vente bien supérieur au prix d'achat ? rnnil ya t il de la jurisprudence ? rnmerci de vos réponses

Par **mimi493**, le **21/10/2011** à **21:24**

C'est contradictoire, vous parlez de concubinage (pas de mariage) puis de liquidation de la communauté (mariage)